



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Programme d'émission de Titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 1.000.000.000 d'euros

Le présent supplément (**le Supplément**) complète, et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base en date du 20 février 2017 (**le Prospectus de Base**), visé par l'Autorité des marchés financiers (**l'AMF**) sous le numéro n°17-063 en date du 20 février 2017, préparé par le Département de Seine-et-Marne (**le Département de Seine-et-Marne, le Département** ou **l'Émetteur**) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 1.000.000.000 d'euros (**Euro Medium Term Note Programme**) (**le Programme**). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil en date du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (**la Directive Prospectus**).

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus, afin de présenter le compte administratif pour 2016 (adopté le 9 juin 2017), la décision modificative n°1 relative au budget 2017 (adoptée le 9 juin 2017) et la situation d'endettement du Département de Seine-et-Marne au 31 décembre 2016.

Des copies de ce Supplément sont disponibles sans frais (i) au siège de l'Émetteur et dans les bureaux de tout Agent Payeur dont les coordonnées figurent à la fin du Prospectus de Base, (ii) sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Émetteur (www.seine-et-marne.fr).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

Table des matières

I –Le compte administratif 2016 adopté le 9 juin 2017	3
II- La première décision modificative pour 2017 (DM1 2017) adoptée le 9 juin 2017.....	8
III- La situation de l’endettement au 31 décembre 2016	13
VI- Responsabilité du supplément au prospectus de base.....	16

Les informations contenues dans le présent Supplément complètent et s’insèrent à la suite des informations contenues à la section 3 « Renseignements Financiers » de la partie « Informations générales » du Prospectus de Base (et plus particulièrement le I et III à la suite de la page 91 et le II après la page 101).

I –Le compte administratif 2016 adopté le 9 juin 2017

Le Compte administratif 2016 du Département de Seine-et-Marne a été adopté le 9 juin 2017 par délibération n° CD-2017/06/09-7/02 devenue exécutoire le 21 juin 2017.

Le Compte administratif 2016 du Département de Seine-et-Marne est consultable sur le site internet départemental :

<http://www.seine-et-marne.fr/Departement/Vie-de-l-Institution/Finances-departementales/Budget-du-Departement>

Ce compte administratif présente une nette amélioration de la trajectoire financière du Conseil départemental grâce à une conjoncture économique et financière plus favorable et à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement pour contenir leur évolution. Ce faisant, la capacité d'autofinancement s'est renforcée, ce qui a permis de réduire l'endettement du Département tout en maintenant les dépenses d'équipement.

1.1. Evolution des recettes de fonctionnement du CA 2009 au CA 2016

Structure des recettes de fonctionnement sur la période (chiffres exprimés en M€).

Chapitres budgétaires /comptes	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Recettes réelles de fonctionnement (hors excédent)	995,0	1 086,6	1 131,6	1 169,0	1 138,8	1 157,0	1 198,3	1 249,2
731 Impositions directes	472,8	483,2	401,7	419,7	441,0	464,2	476,3	531,6
73111 Contributions directes (dont compensation relais)	472,8	291,5	381,0					0,0
73111 Taxe foncière sur les propriétés bâties				255,1	261,3	266,6	275,9	322,6
73112 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)				143,7	159,1	156,4	158,5	166,2
73114 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)				2,6	2,7	2,7	2,8	2,9
7318 Autres impôts locaux ou assimilés (compensation relais)		191,7	2,4					0,0
73121 Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)			18,3	18,3	17,9	17,9	17,9	17,9
73124 Fonds de solidarité pour les départements de la région IDF						11,2	11,2	11,3
73125 Frais de gestion de la taxe Foncière sur les propriétés bâties						9,3	10,0	10,6
73 73 Impôts et taxes - Fiscalité indirecte	265,8	327,8	412,8	424,5	378,2	398,2	441,4	459,2
7321-7322 Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	121,2	170,6	188,2	196,8	149,9	174,6	209,8	217,5
7323 Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (ENS)	6,5	5,9	9,8	9,7	9,6	4,4	0,1	0,0
7324 Taxe pour le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE)	2,0	1,6	2,0	0,9	0,6	0,1	0,0	0,0
7326 Fonds de péréquation des DMTO			6,9	7,0	6,0	5,7	5,5	10,9
7327 Taxe d'aménagement					0,3	3,8	13,6	15,6
7342 Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	59,1	61,1	112,7	118,4	119,0	117,9	120,2	122,1
7351 Taxe sur l'électricité	12,1	12,4	13,3	13,3	14,8	14,2	14,0	14,1
7352 Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)	62,8	74,1	77,6	76,0	76,1	75,5	75,6	75,8
7353 Redevance des mines	1,6	1,6	1,7	1,6	1,4	1,6	2,0	2,5
7362 Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7
74 74 Dotations, subventions et participations	213,6	229,7	259,6	270,0	272,5	259,1	244,8	228,7
7411-74122:								
74123 Dotation globale de fonctionnement (DGF)	158,2	159,7	161,5	161,3	161,6	153,3	131,8	109,5
7461 Dotation générale de décentralisation (DGD)	4,2	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1
Allocations compensatrices	9,1	8,4	32,9	32,8	30,7	29,9	29,0	29,0
74832 dont dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)			23,8	24,4	23,1	23,1	23,1	23,1
74833-74834-74835-74888								
74833-74834-74835-74888 dont allocations compensatrices			9,1	8,4	7,6	6,8	5,8	5,9
74783 Fonds de mobilisation départemental insertion (FMDI)	7,5	8,6	8,8	9,1	9,0	9,0	9,0	9,0
74712-74718 Autres participations Etat	3,0	2,8	2,0	3,5	3,1	3,6	3,2	3,2
747811 Participation CNSA* (au titre de l'aide personnalisée à l'autonomie)	10,3	13,2	12,3	12,9	14,3	15,5	16,9	22,9
747812 Participation CNSA (au titre de la prestation de compensation du handicap)	9,8	9,8	9,1	10,9	10,4	10,2	10,7	10,9
747813 Participation CNSA au titre de la Maison Des Personnes Handicapées (MDPH)	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,3	1,3
7472-7474-7475-7476-74788-74881-7477-7472								
Autres participations (autres organismes publics et privés)	10,6	21,9	27,9	34,3	38,4	32,2	38,9	38,7
013-015-016-017-70-75-76								
77-78 (sauf 747811) Autres recettes (produits des services, domaine, ventes divers, produits financiers, produits exceptionnels...)	42,8	45,8	57,5	54,8	47,1	35,6	35,7	29,7

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des recettes définitives de fonctionnement (c'est-à-dire hors écritures d'ordre) sur la période 2009-2016, telles qu'elles ressortent des comptes administratifs approuvés par l'Assemblée départementale.

Entre 2009 et 2016, les recettes définitives de fonctionnement ont globalement augmenté, passant de 995,0 M€ en 2009 à 1 249,2 M€ en 2016 (soit une hausse de 25,5 %). Le montant des recettes a crû de manière continue entre 2009 et 2012 (+ 17,5 %) avant de légèrement diminuer en 2013 (- 2,6 %) pour augmenter à partir de 2014. L'évolution des recettes est cependant contrastée selon les postes.

Concernant les impositions directes, en 2016, c'est l'augmentation du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de plus de 46,7 M€ par rapport à 2015 qui est à souligner. Ce résultat est dû à la hausse de son assiette et à l'impact du relèvement du taux de 15,70 % à 18,00 %. Ce poste des impositions directes a été impacté par la réforme de la fiscalité locale opérée par la loi de finances pour 2010, avec notamment la suppression de la taxe professionnelle. D'une manière générale, avec cette réforme, le poids de la fiscalité directe a diminué au profit des recettes issues de la fiscalité indirecte et des dotations de l'Etat. En 2016, les recettes issues de la fiscalité directe ont représenté 42,6 % des recettes définitives de fonctionnement, contre 47,5% en 2009.

Les recettes tirées de la fiscalité indirecte sont celles présentant la plus grande volatilité : d'un produit de 265,8 M€ en 2009, elles ont pu atteindre 424,5 M€ en 2012, avant de diminuer à 378,2 M€ en 2013 et 398,2 M€ en 2014. Ces recettes sont ensuite remontées à 441,4 M€ en 2015 et 459,2 M€ en 2016. Cette volatilité s'explique principalement par la variation des recettes liées aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Ces droits frappent les cessions immobilières, le produit y afférent est par conséquent dépendant du dynamisme du marché immobilier. En 2012 malgré des transactions immobilières en net repli, le bon niveau de DMTO s'explique par le fait que le Département de Seine-et-Marne a pu bénéficier d'une recette exceptionnelle liée à une opération de restructuration immobilière du groupe EuroDisney. Dès 2015, avec la reprise du marché immobilier et au taux départemental porté de 3,8% à 4,5%, le produit des DMTO a progressé à 209,8M€. En 2016, les recettes liées aux DMTO à nouveau ont augmenté de +7,7 M€ par rapport à 2015 (soit +3,7%) grâce au maintien du marché immobilier.

Concernant les dotations, subventions et participations perçues par le Département de Seine-et-Marne, elles se sont élevées en 2016 à 228,7 M€, soit 18,3 % de l'ensemble des recettes définitives de fonctionnement. La majorité de cette somme provient de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée chaque année par l'Etat au Département de Seine-et-Marne. Le montant de cette dotation, est en diminution depuis 2014, du fait de la contribution au redressement des comptes publics imposé par l'Etat aux collectivités territoriales pour la période 2014 à 2017. En 2016, la DGF du Département de Seine-et-Marne a connu une diminution de -22,3 M€ (soit -17% par rapport à 2015).

1.2. Evolution des recettes d'investissement du CA 2009 au CA 2016

Structure des recettes d'investissement sur la période (chiffres exprimés en M€) :

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Chapitres budgétaires/comptes	Recettes définitives d'investissement (hors emprunt)	66,6	46,8	40,4	43,8	45,3	35,1	44,2	31,6
	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée								
10222	(FCTVA)	42,8	20,4	20,0	16,2	15,7	14,6	17,6	17,8
1332	Dotation départementale d'équipement des collèges(DDEC)	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9
1341	Dotation globale d'équipement(DGE)	1,9	2,1	2,2	2,7	3,6	2,9	2,2	2,2
13 autres articles (hors 1345)	Subventions et participations	13,3	14,4	8,6	14,8	14,5	8	6,4	3,4
103	Préfinancement FCTVA							8,0	0,0
20,204,21,23,45,solde 10,1345	Autres recettes	0,9	1,8	1,4	2,6	1,8	2,1	2,3	0,9
27	Recettes financières	0,8	1,3	1,3	0,6	2,8	0,6	0,8	0,5

Ce tableau retrace l'évolution des recettes définitives d'investissement, c'est-à-dire sans prendre en compte l'emprunt.

Plus de la moitié de ces recettes provient du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Ce fonds, qui permet aux collectivités territoriales de " récupérer " la TVA supportée au titre des dépenses d'équipement, est lié au volume des investissements éligibles effectué l'année précédente par la collectivité. Il faut mettre à part l'année 2009, où le Département de Seine-et-Marne a reçu à titre exceptionnel le FCTVA pour ses investissements de 2007 et 2008, dans le cadre d'une mesure mise en place par l'Etat pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales. Le FCTVA d'un montant de 17,8 M€ en 2016 est assis sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2015, leur montant étant en augmentation par rapport à celles de 2014 (112,5 M€ en 2014 et 108,6 M€ en 2015).

En 2015, le Département de Seine-et-Marne a bénéficié de 7,95 M€ au titre du plan de relance des investissements locaux lancé par l'Etat. Il s'agit d'un prêt à taux zéro correspondant à un versement anticipé de FCTVA remboursé par moitié en 2016 et 2017.

Les subventions d'investissement reçues par le Département de Seine-et-Marne varient en fonction de la réalisation d'opérations. S'élevant à 3,4 M€ en 2016 contre 6,4 M€ en 2015, les subventions reçues sont en nette régression. En 2016, les subventions ont été perçues pour l'essentiel au titre des investissements routiers à hauteur de 2,8 M€ et au titre des investissements en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et des collèges à hauteur de 0,3 M€. Elles ont également concerné des investissements en matière de transports publics, en matière d'affaires culturelles ainsi que des investissements en matière d'environnement pour un total de 0,3 M€.

Au titre des autres recettes définitives d'investissement dont bénéficie le Département de Seine-et-Marne, on peut noter la Dotation Globale d'Equipeement (DGE) ainsi que la Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC). Si la Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC) est gelée en montant (6,9 M€), la Dotation Globale d'Equipeement (DGE) diminue légèrement du fait de la baisse des dépenses éligibles malgré l'augmentation du taux d'attribution (27,45% en 2016 contre 26,02 % en 2015).

1.3. Evolution des dépenses de fonctionnement hors frais financiers du CA 2009 au CA 2016

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Chapitres budgétaires/comptes	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	870,5	944,7	977,2	980,9	1007,9	1030,1	1045,4	1057,8
11	Charges à caractère général	55,9	55,7	68,1	77,4	81,5	80,4	79,1	82,4
12	Charges de personnel et frais assimilés	198,5	201,2	209,1	215,7	214,0	218,3	221,5	220,8
14	Atténuations de produits	17,3	16,7	17,8	16,8	13,8	19,5	20,9	27,6
15	Revenu minimum d'insertion (RMI)	47,7	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
16	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	44,8	49,9	51,9	55,5	58,4	58,3	61,8	64,4
17	Revenu de Solidarité Active (RSA)	46,6	111,6	122,0	127,9	143,2	160,3	176,1	181,6
65	Autres charges de gestion courante	458,3	486,5	481,1	480,1	488,6	481,9	483,7	479,8
65111	Dont allocations à la famille et l'enfance	16,8	15,6	16,0	7,1	6,6	6,2	5,0	1,7
651121-									
6511211-	Dont prestation de compensation du handicap (PCH)	13,1	18,3	19,9	20,4	22,1	24,7	26,0	29,5
651122	Dont allocations compensatrices pour tierce personne (ACTP)	10,3	9,7	9,6	8,8	8,5	8,2	7,7	7,3
6522/6524	Dont frais hébergements	191,9	209,1	204,3	213,3	218,0	213,4	220,9	230,7
65511-65512	Dont dotation de fonctionnement collèges	22,0	21,5	22,2	22,6	23,1	23,8	21,7	19,3
6553	Dont service incendie	104,8	106,7	108,2	108,2	108,7	108,2	108,2	108,5
67	Charges exceptionnelles	0,3	1,9	1,7	4,4	0,9	0,5	2,4	0,9
68	Dotations aux provisions	1,2	21,1	25,4	3,0	7,5	10,4	0,0	0,3

Ce tableau reprend la structure comptable du compte administratif avec les différents chapitres votés par l'Assemblée départementale : c'est donc la présentation par nature et non par fonction.

La période 2009-2016 se caractérise par une croissance des dépenses de fonctionnement (hors frais financiers). Celles-ci sont passées de 870,5 M€ en 2009 à 1057,8M€ en 2016.

En 2016, la hausse a été contenue à +1,2 % par rapport à 2015. Cette hausse des dépenses réelles de fonctionnement est due essentiellement à l'augmentation des allocations individuelles de solidarité versées (Revenu de Solidarité Active (RSA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui sont des dépenses contraintes qui évoluent en fonction du nombre de bénéficiaires et des décisions prises par l'Etat quant à leur montant. La hausse de ces dépenses a pu être en grande partie compensée par la diminution ou la stabilisation d'autres postes de dépenses tels que les charges de personnel ou les autres charges de gestion courante.

1.4. Evolution des dépenses d'investissement hors dette du CA 2009 au CA 2016

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Chapitres budgétaires /comptes	Dépenses d'équipement (hors emprunt)	203,4	192,7	169,3	167,0	166,7	168,9	153,9	152,5
204-13	Subventions d'équipement versées	58,5	48,0	60,3	54,8	55,1	49,0	41,3	39,7
20	Immobilisations incorporelles	9,0	7,3	7,1	7,0	8,5	8,4	7,8	7,7
21	Immobilisations corporelles	10,7	7,7	11,1	10,7	11,5	9,9	10,3	11,6
23	Travaux en cours	125,0	129,2	90,6	93,8	90,5	101,4	94,1	93,2
26-27	Participations et Autres immobilisations financières	0,1	0,4	0,1	0,6	0,2	0,1	0,3	0,3
45	Travaux pour compte de tiers	0,1	0,1	0,2	0,1	0,9	0,3	0,0	0,1

Ce tableau retrace l'évolution des dépenses d'investissement du Département de Seine-et-Marne (hors remboursement de la dette en capital) sur la période 2009-2016.

Pour faire face aux contraintes qui pesaient sur le budget départemental (hausse des dépenses sociales et baisse des dotations de l'Etat), ces dépenses ont diminué depuis 2009 et jusqu'au CA 2013, avec une légère augmentation en 2014, pour atteindre 168,9 M€ (+ 1,3%). Les dépenses d'équipement présentent encore en 2016, tout comme en 2015, un niveau bas qui est de 152,5 M€. La relance des dépenses d'investissement souhaitée par l'Exécutif départemental ne se traduira que progressivement dans les comptes administratifs car les procédures sont lourdes (études, enquêtes publiques, appels d'offres).

La relance des dépenses d'équipement bénéficiera de la hausse de l'autofinancement qui permettra d'éviter de relancer le recours accru à l'emprunt.

1.5. La dette (chiffres exprimés en M€)

Evolution des charges financières sur la période 2009 – 2016 :

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Chapitres budgétaires/comptes	Charges financières	23,5	22,3	27,4	25,0	27,2	24,0	22,1	20,0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25,7	22,3	23,8	26,0	23,6	21,6	20,7	19,2
66112	Intérêts courus non échus (ICNE)	-4,8	-2,2	1,2	-2,6	-1,0	-0,2	-0,6	-1,1
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	2,3	0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6618	Intérêts des autres dettes	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
668	Autres charges financières	0,2	1,5	1,9	1,6	4,6	2,6	2,0	1,8

Sur la période 2014-2016, les charges financières ont sensiblement diminué d'une part grâce au maintien à de faibles niveaux des taux d'intérêts dont a pu bénéficier le Département de Seine-et-Marne du fait de sa gestion active de la dette, et d'autre part grâce à une réduction du stock de dette.

En 2013, l'augmentation par rapport à 2012 des frais financiers (+ 2,2 M€) est principalement imputable au paiement d'une indemnité de sortie anticipée d'emprunt ayant ensuite été refinancé à des conditions plus favorables.

La diminution des frais financiers de 2,1 M€ entre le CA 2015 et le CA 2016 a été rendue possible par le contexte financier de 2016 qui s'est caractérisé par des niveaux de taux très bas, voire négatifs à court terme et par la réduction du stock de dette départementale de plus de 6%.

Mouvements de dette (dépenses et recettes) sur la période 2009-2016 :

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Chapitres budgétaires/comptes	Recettes dette départementale	252,2	298,2	329,0	151,6	140,5	158,3	150,4	77,7
163	Emprunts obligataires				30,0	60,0	66,0	37,0	0,0
1641	Emprunts en euros	15,0		84,6	48,0	10,0	0,0	20,5	32,0
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	118,2	106,0	5,8		10,7	25,2	15,0	0,0
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	118,9	132,2	203,6	73,6	39,9	57,9	77,9	40,4
166	Refinancement de dette		60,0	35,0		19,9	9,2	0,0	5,2
10103	Préfinancement du FCTVA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0	0,0

		CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Chapitres budgétaires/comptes									
16	Dépenses dette départementale	216,9	263,1	313,0	184,7	130,6	140,2	149,8	137,9
1641	Emprunts en euros	47,9	49,0	50,4	57,1	51,4	51,8	51,9	68,27
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	48,9	19,1	21,5	11,1	13,8	13,8	19,8	19,83
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	118,9	134,0	205,5	116,1	45,0	65,1	77,9	40,37
166	Refinancement de dette		60,0	35,0		19,9	9,2	0,0	5,25
	Sous total dette départementale	215,7	262,1	312,4	184,3	130,1	139,9	149,5	133,73
16874	Dettes envers les communes et structures	0,8	0,7	0,5	0,5	0,4	0,3	0,24541	0,16
16876	Dettes envers d'autres établissements publics locaux	0,5	0,3	0,1	0,1	0,1	0	0	0,00
	Sous total subventions en annuités	1,2	1,0	0,6	0,6	0,5	0,3	0,2	0,16
10	103 Remboursement préfinancement FCTVA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0

Ces deux tableaux retracent les mouvements ayant affecté le stock de dette sur la période 2009-2016. Après une stabilisation de son endettement en 2015, le Département de Seine-et-Marne présente en 2016 une baisse de 6,2 % de son encours de dette (-56,1 millions d'euros) alors que le volume des dépenses d'équipement a été maintenu. Cette situation a été rendue possible par la hausse de l'autofinancement dégagée en 2016.

1.6. Les équilibres financiers (chiffres exprimés en M€) sur 2009-2016

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Recettes réelles de gestion	990,4	1079,6	1105,5	1148,1	1122,5	1143,2	1181,1	1237,5
Dépenses réelles de gestion	869,0	921,7	950,2	973,4	999,5	1019,2	1043,0	1056,6
Résultat courant	121,4	157,9	155,3	174,7	123,0	124,0	138,1	180,9
Produits financiers	1,3	1,6	1,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Charges financières	23,5	22,2	27,4	25,0	27,2	24,0	22,1	20,0
Résultat financier	-22,2	-20,6	-26,1	-24,4	-26,6	-23,4	-21,5	-19,5
Produits exceptionnels	3,3	4,4	3,6	1,9	5,4	6,2	6,2	11,0
Charges exceptionnelles	0,3	1,9	1,7	4,4	0,9	0,5	2,4	0,9
Résultat exceptionnel	3,0	2,5	1,9	-2,5	4,5	5,7	3,8	10,1
Reprises sur provisions	0,0	1,0	21,2	18,3	10,3	7,0	10,4	0,1
Dotations sur provisions	1,2	21,1	25,4	3,0	7,5	10,4	0,0	0,3
Solde comptes 68	-1,2	-20,1	-4,2	15,3	2,8	-3,4	10,4	-0,1
Capacité d'autofinancement brute	101,0	119,7	126,9	163,1	103,7	102,9	130,7	171,5
Taux d'épargne brute en %	10,2	11,1	11,5	14,2	9,1	8,9	10,9	13,7
Remboursement en capital de la dette	66,9	69,9	73,8	77,7	70,3	72,8	71,6	88,1
<i>dont désendettement conjoncturel sur emprunt dit "revolving"</i>				33,0				16,0
Capacité d'autofinancement nette	34,1	49,8	53,1	85,4	33,4	30,1	59,1	83,4
Taux d'épargne nette en %	3,4	4,6	4,8	7,4	2,9	2,6	4,9	6,7
Dépenses réelles d'investissement et subventions en annuités	204,7	193,7	170,0	167,6	167,2	169,2	154,2	152,7
remboursement préfinancement FCTVA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0
Recettes définitives d'investissement	66,6	46,8	40,4	43,8	45,3	35,1	44,2	31,6
Emprunt recettes	103,4	106,0	90,4	78,0	80,7	91,2	72,5	32,0
Remboursement en capital de la dette	66,9	69,9	73,8	110,7	70,3	72,8	71,6	88,1
Variation de l'encours	36,5	36,1	16,6	-32,7	10,4	18,4	0,8	-56,1
Encours de l'encours	856,0	892,0	908,6	876,1	886,6	905,0	905,8	849,7
Capacité de désendettement (en années)	8,5	7,5	7,2	5,4	8,5	8,8	6,9	5,0

Après une période 2010-2012 où les ratios financiers du Département de Seine-et-Marne présentaient des signes d'amélioration, les années 2013 à 2014 ont été marquées par une baisse du niveau d'épargne brute du Département, qui a affecté sa capacité de désendettement.

En 2015 et 2016, grâce à la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et au dynamisme des recettes fiscales (notamment les Droits de Mutation à Titre Onéreux et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), le Département de Seine-et-Marne a généré une épargne nette en hausse de +29,1 M€ (soit +98%) en 2015 et de +24,3 M€ (soit + 41%) en 2016. Ce résultat combiné à réduction du stock de dette (-6,2%) a permis de ramener la capacité de désendettement de 6,9 années en 2015 à 5 années en 2016.

Cette capacité indique le temps qu'il faudrait au Département de Seine-et-Marne pour rembourser la totalité de son stock de dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute).

II- La première décision modificative pour 2017 (DM1 2017) adoptée le 9 juin 2017

La première décision modificative pour 2017, qui vaut budget supplémentaire puisqu'elle reprend les résultats de la gestion 2016, présente une augmentation des recettes réelles de fonctionnement (hors excédent antérieur disponible reporté) de 4,8 M€ et une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2,1 M€ (+ 0,2 % par rapport au BP).

La DM1 2017 soumise à l'Assemblée départementale améliore très sensiblement les équilibres du BP 2017 :

- la totalité du résultat antérieur disponible de 30,25 M€ est consacré à l'augmentation de l'épargne sur la section de fonctionnement,
- le solde des ajustements des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement dégage même un léger excédent de 2,77 M€,
- le besoin budgétaire d'emprunt est réduit de 35,64 M€ (- 31 %). L'emprunt d'équilibre après DM1 est ramené à 79,4 M€.

2.2.1. Les recettes définitives de fonctionnement après DM1 2017 (en M€)

Chapitres Budgétaires/comptes	Recettes réelles de fonctionnement	BP2017	DM1 2017	Crédits inscrits
		1 194,2	4,8	1 199,0
731	Impositions directes	541,6	-1,9	539,8
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties - contribution directe	330,1	-3,1	327,0
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	168,2	1,2	169,4
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	2,9	0,1	3,0
73121	Fonds national de garantie individuelle de ressources(FNGIR)	17,9	0,0	17,9
73124	Fonds solidarité région Ile de France	11,3	-0,4	10,9
73125	Frais taxe foncière propriété baties	11,2	0,5	11,6
73	Impôts et taxes - Fiscalité indirecte	431,9	4,9	436,8
7321	Taxe départementale de publicité foncière et et droit départemental d'enregistrement (DMTO)	200,0	0,0	200,0
7322	Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	0,0	0,0	0,0
7323	Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (ENS)	0,0	0,0	0,0
7324	Taxe pour le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE)	0,0	0,0	0,0
73261	Fonds de péréquation des DMTO	7,6	4,0	11,6
73262	Fonds de solidarité en faveur des départements	0,0	0,0	0,0
7327	Taxe d'aménagement	12,0	0,0	12,0
7342	Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)	133,7	0,0	133,7
7351	Taxe sur l'électricité	13,3	0,7	14,0
7352	TICPE	63,1	0,0	63,1
7353	Redevance des mines	1,7	0,0	1,7
7362	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	0,5	0,1	0,7
74	Dotations, subventions et participations	200,8	0,6	201,5
7411-74122-74123	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	85,7	1,8	87,5
7461	Dotation générale de décentralisation (DGD)	4,1	0,0	4,1
74832-74833-74834-74835-74838-74888	Allocations compensatrices	27,7	-4,0	23,8
74832	dont dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle DCRTP	23,1	-3,6	19,5
74833-74834-74835-74838-74888	dont allocations compensatrices	4,6	-0,4	4,2
74783	Fonds de mobilisation départemental insertion (FMDI)	8,5	0,0	8,5
74712-74718	Autres participations Etat	4,5	5,5	9,9
747811	Participation CNSA* (au titre de l'aide personnalisée à l'autonomie)	24,3	-2,1	22,2
747812	Participation CNSA* (au titre de la prestation de compensation du handicap)	10,3	0,0	10,3
747813	Participation CNSA* au titre de la Maison Des Personnes Handicapés 77	1,2	0,0	1,2
7478141-7478142	Dotation versée au titre de la Conférence des Financeurs (CNSA*)	0,0	2,1	2,1
7472-7474-7475-7476-74788-74881-74771, 744	Autres participations (autres organismes publics et privés)	34,5	-2,6	31,9
013-015-016 (hors 747811)-017-70-75-76-77-78	Autres recettes (Produits du domaine, de services et de gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels, reprises sur provisions...)	19,8	1,2	21,0

* : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

2.2.2. Les recettes définitives d'investissement (hors emprunts) après DM1 2017 (en M€)

		BP 2017	DM1 2017	Crédits inscrits
Chapitres budgétaires /comptes	Recettes définitives d'investissement (hors emprunts)	37,4	-0,3	37,1
10222	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	16,8	0,0	16,8
1332	Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)	6,9	0,0	6,9
1341	Dotations globales d'équipement (DGE)	2,5	0,3	2,8
13 autres articles	Subventions et participations	10,0	-1,6	8,4
20-204-21-23-45-solde 10-				
024	Autres recettes	0,3	1,0	1,3
27	Recettes financières	0,9	0,0	0,9

Les recettes définitives d'investissement s'établissent à 37,1 M€ après DM1 2017. Plus de 45 % de ces recettes proviennent du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

2.2.3. Les dépenses réelles de fonctionnement après DM1 2017 (en M€)

2.2.3.1 En fonctionnement présentation par chapitre nature (en M€)

		BP 2017	DM1 2017	Crédits inscrits
Chapitres budgétaires /comptes	Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1074,1	3,4	1077,5
11	Charges à caractère général	90,9	-0,4	90,5
12	Charges de personnel et frais assimilés	228,2	0,1	228,3
14	Atténuations de produits	28,0	2,3	30,2
15	Revenu minimum d'insertion (RMI)	0,0	0,0	0,0
16	Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	65,1	0,0	65,1
17	Revenu de Solidarité Active (RSA)	182,4	0,3	182,7
22	Dépenses imprévues	0,5	0,0	0,5
65	Autres charges de gestion courante	478,4	1,0	479,4
65111	<i>Dont allocations à la famille et l'enfance</i>	2,7	0,0	2,7
651121-6511211-6511212	<i>Dont prestation de compensation du handicap (PCH)</i>	29,2	0,0	29,2
651122	<i>Dont allocations compensatrices pour tierce personne (ACTP)</i>	6,7	0,0	6,7
6524	<i>Dont frais hébergements</i>	231,0	2,0	233,0
65511-65512	<i>Dont dotation de fonctionnement collèges</i>	18,6	0,0	18,6
6553	<i>Dont Service d'incendie et de secours (SDIS)</i>	108,2	0,0	108,2
67	Charges exceptionnelles	0,5	0,0	0,5
68	Dotations aux provisions	0,2	0,0	0,2

3.5.3.2 En fonctionnement présentation par mission et politique (en M€)

Outre la présentation réglementaire par chapitre "nature", le Département de Seine-et-Marne s'est doté d'un découpage de gestion (missions, politiques) lui permettant de réaliser des analyses et des suivis de gestion plus fins, en lien avec la démarche de performance qui a été mise en place depuis 2010. Cette démarche qui vise à améliorer la lisibilité de l'action départementale, contribue également à mieux articuler la présentation du budget avec les orientations de politiques publiques et les objectifs que se fixe l'Exécutif départemental.

	BP 2017	DM1 2017	Crédits inscrits
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	1 074,1	3,4	1 077,5
Développement territorial	9,1	1,0	10,1
Protection de l'environnement	2,4	0,0	2,4
Routes départementales	10,0	0,4	10,4
Sécurité	108,5	0,0	108,5
Transports	51,3	-3,0	48,3
1- Mission aménagement et développement du territoire	181,3	-1,6	179,8
Culture et patrimoine	6,6	0,1	6,7
Education et formation	36,5	0,1	36,5
Jeunesse, sport et loisirs	4,2	0,0	4,2
2- Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	47,3	0,2	47,5
Enfance et famille	166,2	2,0	168,2
Habitat	4,9	0,0	4,9
Insertion	185,1	0,4	185,5
Personnes âgées	91,3	0,1	91,3
Personnes handicapées	153,6	0,0	153,6
Santé publique	0,2	0,0	0,2
3- Mission solidarité	601,3	2,4	603,8
Conduite des politiques départementales	1,5	0,0	1,6
Direction de l'action départementale (hors frais financiers et revers. DMTO)	1,9	-0,1	1,8
Moyens généraux	18,6	0,3	18,9
Ressources humaines	195,2	0,1	195,3
4- Mission fonctionnelle (hors dépenses financières)	217,2	0,4	217,6
TOTAL des 4 missions	1047,2	1,4	1048,6
Contribution au Fonds de péréquation des DMTO	14,1	4,0	18,0
Reversement sur Fonds de péréquation CVAE	1,7	1,1	2,7
Contribution au fonds de solidarité des DMTO	11,1	-	3,1

2.2.4 Les dépenses réelles d'investissement après DM1 2017 (en M€)

2.2.4.1 En investissement présentation par chapitre nature (en M€)

Chapitres budgétaires/comptes	Dépenses d'équipement (hors emprunt- hors déficit d'investissement- y compris dépenses 2015 reportées)	BP 2017	DM1 2017	Crédits inscrits
		174,4	-1,7	172,7
204	Subventions d'équipement versées	49,7	0,3	50,0
20	Immobilisations incorporelles	14,1	-	2,3
21	Immobilisations corporelles	15,7	0,9	16,6
23	Travaux en cours	94,4	-	0,4
26-27	Participations et Autres immobilisations financières	0,3	-	0,2
45	Travaux de remembrement	0,2	0,0	0,2

2.2.4.2 En investissement présentation par mission et politique (en M€)

	BP 2017	DM1 2017	Crédits inscrits
Dépenses d'équipements par politique (hors emprunt)	174,4	-1,7	172,7
Développement territorial	26,7	-0,1	26,6
Protection de l'environnement	10,1	-0,3	9,8
Routes départementales	46,0	1,3	47,3
Sécurité	3,6	0,0	3,6
Transports	10,0	-4,2	5,9
1- Mission aménagement et développement du territoire	96,5	-3,3	93,3
Culture et patrimoine	2,2	0,0	2,2
Education et formation	58,1	0,9	59,0
Jeunesse, sport et loisirs	0,8	0,0	0,8
2- Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	61,0	0,9	62,0
Enfance et famille	0,3	0,0	0,3
Habitat	2,9	0,0	2,9
Personnes âgées	1,5	1,1	2,5
Personnes handicapées	0,2	0,0	0,2
Santé publique	0,5	0,0	0,5
3- Mission solidarité	5,3	1,1	6,4
Conduite des politiques départementales	0,4	0,0	0,4
Moyens généraux	11,0	-0,4	10,6
Ressources humaines	0,1	0,0	0,1
4- Mission fonctionnelle (hors dépenses financières)	11,5	-0,4	11,2

2.2.5 La dette (en M€) après DM1 2017

2.2.5.1 Les charges financières (en M€)

		BP 2017	DM1 2017	Crédits inscrits
Chapitres budgétaires/comptes				
66	Charges financières	22,1	-1,3	20,7
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20,4	-1,3	19,1
66112	Intérêts Rattachement Intérêts courus non échus (ICNE)	0,0	0,0	0,0
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	0,1	-0,1	0,0
6618	Intérêts des autres dettes	0,0	0,0	0,0
668	Autres charges financières	1,6	0,0	1,6

2.2.5.2 Les mouvements de dette (en M€)

En recettes (exprimés en M€)		BP 2017	DM1 2017	Crédits inscrits
Chapitres budgétaires/comptes				
16	Dettes départementales	465,0	-35,6	429,4
1631	Emprunts obligataires	66,2	-35,6	30,6
1641	Emprunts en euros	37,6	0,0	37,6
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	11,2	0,0	11,2
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	250,0	0,0	250,0
166	Refinancement de dette	100,0	0,0	100,0
16878	Dettes envers d'autres organismes et particuliers	0,0	0,0	0,0

En dépenses (exprimés en M€)		BP 2017	DM1 2017	Crédits inscrits
Chapitres budgétaires/comptes				
16	Dettes départementales	426,0	-	426,0
163	Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0
1641	Emprunts en euros	54,4	0,0	54,4
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	17,6	0,0	17,6
16449	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie - opérations afférentes à l'emprunt	250,0	0,0	250,0
166	Refinancement de dette	100,0	0,0	100,0
	Sous total dette départementale	422,0	0,0	422,0
16874	Dettes envers les communes et structures intercommunales	0,0	0,0	0,0
16875	Dettes envers les autres groupements de collectivités	0,0	0,0	0,0
16876	Dettes envers d'autres établissements publics locaux	0,0	0,0	0,0
	Sous total subventions en annuités	0,0	0,0	0,0
10	103 Préfinancement du FCTVA	4,0	0,0	4,0

2.2.6 Les équilibres financiers du budget 2017 après DM1 2017 (en M€)

	BP 2017	DM1 2017	Crédits inscrits
Recettes réelles de gestion	1 191,0	4,7	1 195,7
Dépenses réelles de gestion	1 046,6	1,4	1 048,0
Résultat courant	144,4	3,3	147,7
Produits financiers	0,3	0,0	0,3
Charges financières	22,1	- 1,3	20,7
Résultat financier	- 21,8	1,3	- 20,5
Produits exceptionnels	2,9	0,1	3,0
Charges exceptionnelles	0,5	0,0	0,5
Résultat exceptionnel	2,4	0,1	2,5
Reprises sur provisions	-	-	-
Dotations sur provisions	0,2	-	0,2
Solde comptes provision	- 0,2	-	- 0,2
prélèvements sur fiscalité	26,9	2,0	28,9
Reprise en fonctionnement de l'excédent 2016		30,2	30,2
Capacité d'autofinancement brute (épargne brute)	98,0	33,0	131,0
Taux d'épargne brute en %	8,1		10,7
Remboursement en capital de la dette	72,0	-	72,0
Remboursement préfinancement FCTVA	4,0	-	4,0
Capacité d'autofinancement nette (épargne nette)	22,0	33,0	55,0
Taux d'épargne nette en %	1,8		4,5
Dépenses réelles d'investissement et subventions en annuités	174,4	- 1,7	172,8
Recettes définitives d'investissement (y compris résultat affecté aux reports)	37,4	- 0,3	37,1
Reprise en investissement de l'excédent 2016		1,2	1,2
Emprunt recettes	115,0	- 35,6	79,4

III- La situation de l'endettement au 31 décembre 2016

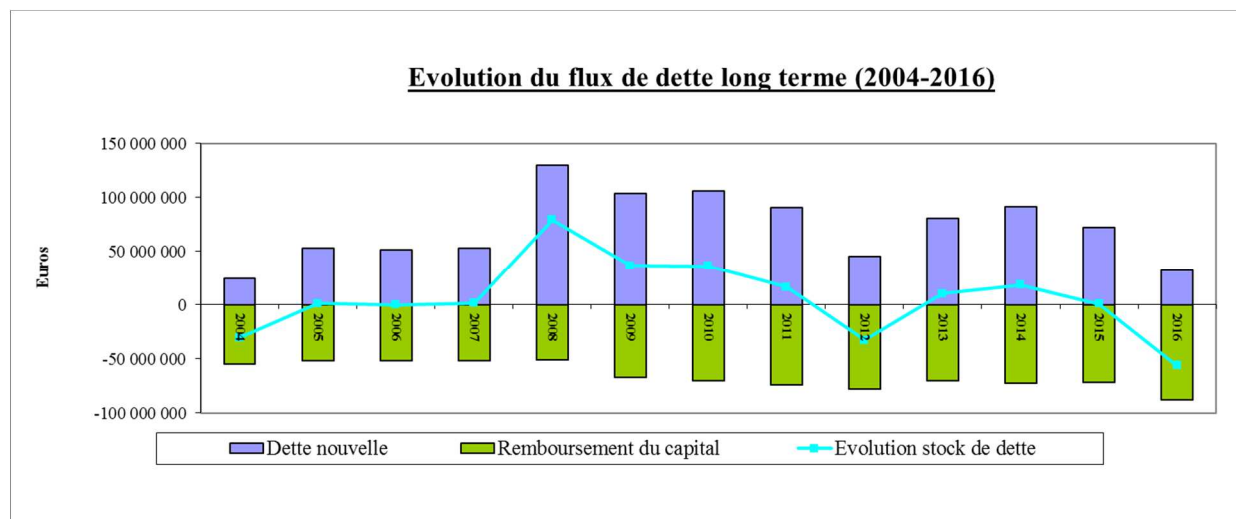
3.1. Un désendettement important en 2016 permis par le dynamisme des recettes fiscales et une gestion rigoureuse

En 2016, grâce à l'effet combiné de recettes fiscales dynamiques (augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et bonne tenue des droits de mutations à titre onéreux qui ont atteint, en 2016, un niveau de 218 millions d'euros) et des efforts de gestion réalisés et malgré la poursuite de la réduction des dotations par l'Etat (perte de 23,4 millions d'euros de DGF en 2016 pour le Département de Seine-et-Marne), le Département s'est significativement désendetté.

Ainsi, pour financer un volume d'investissement supérieur à celui de 2015, le Département a mobilisé 32 millions d'euros alors qu'il procédait à un remboursement de 88,1 millions d'euros.

Le remboursement de capital réalisé en 2016 comprend, pour 72,1 M€, des remboursements définitifs au rythme des amortissements contractuels, et, pour 16 M€, un remboursement temporaire sur un emprunt dit « revolving » dont dispose le Département et qui lui permet de réaliser des mobilisations et des remboursements de dette long terme dans la limite d'un montant plafond de tirage. Ce remboursement, opéré en 2016, reconstitue, dès 2017, une capacité de tirage pour le même montant.

Cela représente un désendettement de plus de 56 millions d'euros et une réduction de l'encours de dette du Département de - 6,2% par rapport à fin 2015.



En 2015, le Département avait souscrit un préfinancement de 8 M€ à taux zéro du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette avance a été remboursée pour moitié en 2016 et sera complètement remboursée en 2017.

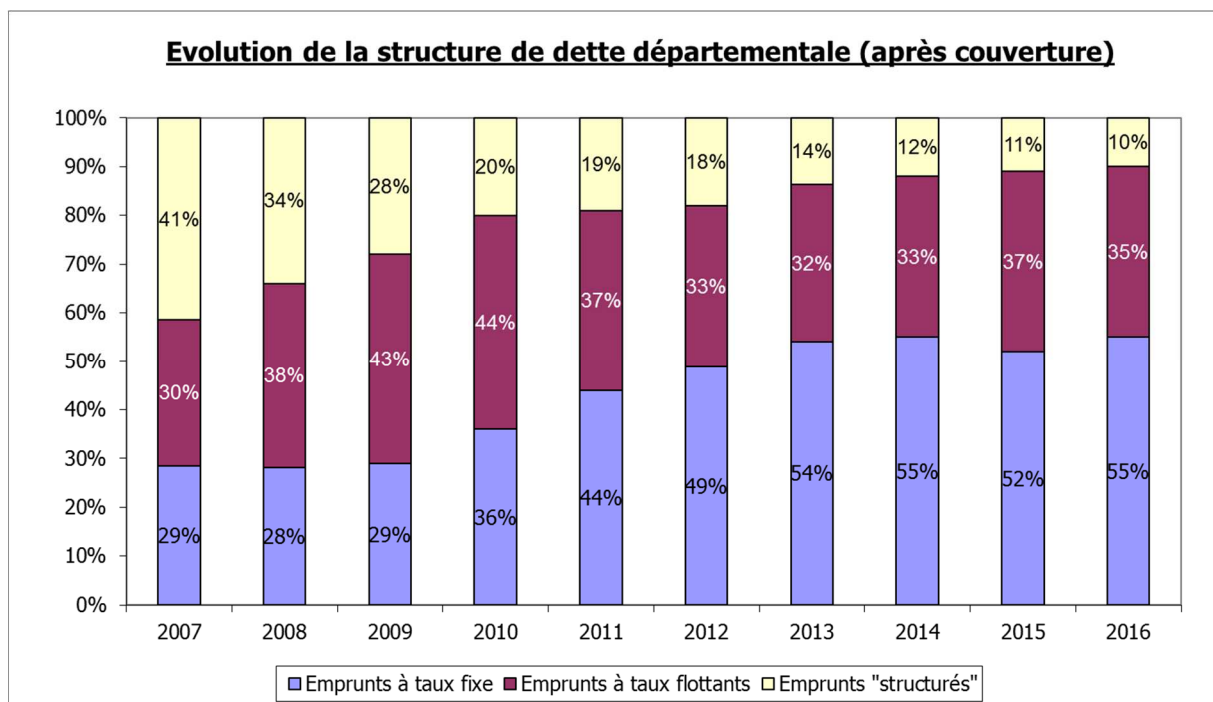
Cette avance de trésorerie à court terme n'intègre pas comptablement les comptes de dette du Département mais cette ressource est venue de substituer à de l'emprunt long terme. Ainsi, en intégrant cette avance, le désendettement du Département s'est établi, en 2016, à 60,1 M€ soit -6,6% par rapport à 2015.

Le stock de dette long terme du Département passe ainsi de 905,8 M€ à fin 2015 à 849,7 M€ au 31 décembre 2016.

La capacité de désendettement (c'est-à-dire le nombre d'années dont aurait besoin le Département pour rembourser intégralement son stock de dette s'il y consacrait l'ensemble de l'épargne dégagé par la section de fonctionnement), est de 5 années. Ce niveau est en nette amélioration comparativement à celui des exercices 2015 (6,9 années) ou 2014 (8,8 années).

3.2. Un encours à la composition diversifiée

L'encours de dette du Département est composé majoritairement de taux fixes (à 55%), de taux variables (pour 35%) et de cinq produits dits structurés au sens de la Charte « Gissler » qui représentent 10% de l'encours.



Les taux variables permettent au Département de bénéficier du niveau historiquement bas des indices court terme alors que les taux fixes sécurisent l'évolution future des frais financiers.

En 2016, le taux moyen de la dette du Département s'est établi à 2,17%¹ en prenant en compte les instruments de couverture de taux contre 2,39% en 2015. Ainsi, le taux moyen des emprunts à taux variable est de 0,52% contre 3,10% pour les produits à taux fixe et 4,02% pour les produits dits structurés.

Les cinq emprunts classés comme structurés au sein de la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler » (circulaire interministérielle n° NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010), représentent, au 31/12/2016 un encours de 89 millions d'euros. Ces produits sont en extinction progressive au fur et à mesure de leurs amortissements contractuels respectifs.

Critère Circulaire 25 Juin 2010	1 - Indices Zone Euro	2 - Indices Inflation	3 - Ecart d'indices Zone Euro, Ecart Inflation	4 - Indices Hors Zone Euro Ecart d'indices dont l'un est hors Zone Euro	5 - Ecart d'indices hors Zone Euro	6 - Autres Hors Charte	Total
A - Fixe / Variable Variable flooré ou cappé	74 lignes 89,52% 760,6 M€						74 lignes 89,52% 760,6 M€
B - Barrière Simple Pas de levier	2 lignes 2,26% 19,2 M€	1 ligne 5,14% 43,7 M€		1 ligne 1,73% 14,7 M€			4 lignes 9,12% 77,5 M€
C - Swaption							
D - Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 cappé							
E - Multiplicateur jusqu'à 5		1 ligne 1,36% 11,5 M€					1 ligne 1,36% 11,5 M€
F - Autres Hors Charte							
Total	76 ligne(s) 91,77% 779,8 M€	2 lignes 6,50% 55,2 M€	ligne(s) 0,00% 0,0 M€	1 ligne 1,73% 14,7 M€	ligne(s) 0,00% 0,0 M€		79 lignes 100,00% 849,7 M€

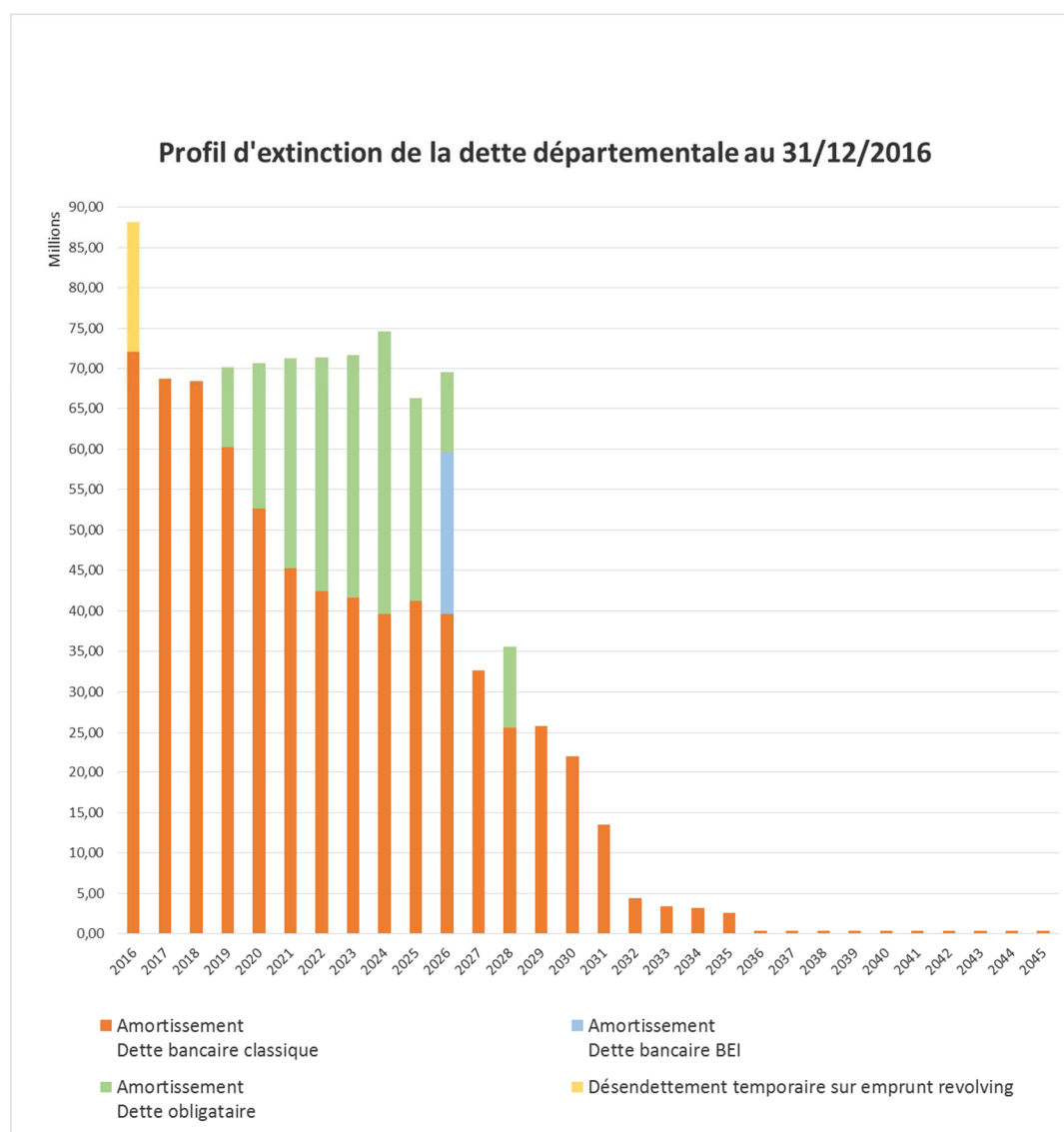
¹ Taux moyen de la dette calculé sur les flux de l'année : (intérêts sur la dette long terme y compris ICNE et hors frais de réaménagement + charge nette des « swaps ») / encours de dette au 01/01/2016.

Ces produits sont peu volatils et sont constitués de produits indexés sur le niveau de l'Euribor, du Libor ou de l'inflation française. Depuis leur détention par le Département, aucun de ces produits n'a basculé en taux dégradé et leurs taux, en 2016, ont été compris entre 3,39% et 4,19%.

3.3. Un profil d'amortissement piloté afin d'être en adéquation avec les capacités financières du Département

Depuis 2012, le Département de Seine-et-Marne a recours au financement désintermédié via des émissions obligataires sur les marchés financiers. Ces émissions présentent d'un profil d'amortissement dit « in fine » qui induit un remboursement total du capital lors de la dernière échéance.

Depuis lors, le Département de Seine-et-Marne a travaillé, lors de ses mobilisations d'emprunts, à l'adéquation du profil d'amortissement généré par les emprunts bancaires, au remboursement en capital annuel, avec celui, in fine, des emprunts obligataires. L'objectif est d'obtenir un rythme de remboursement annuel homogène et compatible avec les équilibres financiers du Département et la préoccupation de ne pas renvoyer à plus tard la question du remboursement du capital.



La durée de vie moyenne de l'encours de dette long terme du Département est, à fin 2016, de 6 ans et 3 mois.

VI- Responsabilité du supplément au prospectus de base

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, j'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Melun, le 10 octobre 2017

Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département
12 rue des Saints-Pères
77000 Melun
France

Représenté par :

Monsieur Pascal GOSSE
Directeur des Finances



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'AMF a apposé le visa numéro n° 17-543 en date du 10 octobre 2017 sur le présent Supplément au Prospectus de Base. Ce Supplément a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres sur la base du Prospectus de Base, tel que complété par ce Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.